

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux le lundi vingt-trois mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme VALENTIN Nadia, Mme HEITZ Céline, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kevin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal, M. JEANDEL Charly, Mme GEHIN Sylvie, M. BROLIS Patrick, M. BRYLKA Cédric.

Pouvoirs: M. PARMENTIER Régis à M. KESSLER Patrick, Mme LAPREVOTE Sylviane à M. JEANDEL Charly

Secrétaire de séance : Mme Nadia VALENTIN

Secrétaires administratives : Mme Nelly POIROT

**La séance est ouverte à 18h30**

Mme Nadia VALENTIN émet une demande de complément concernant le compte-rendu du 26 avril 2022 : elle précise qu'il s'agit de travaux de sécurisation et/ou renouvellement du réseau d'eau potable avec reprise des branchements ainsi que d'une extension du réseau d'assainissement. Le tout pour un montant total estimé de 264 005 € HT.

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**- Office de tourisme intercommunal : convention pour vente de jetons de camping-car :**

Mme le Maire expose que à la suite de la scission de la communauté de communes il convient de passer une convention avec le nouvel office de tourisme (OT) pour la vente de jetons de camping-car. Ces jetons sont vendus par l'OT au prix de 2€ l'unité pour 100 litres d'eau environ ou 1 heure d'électricité.

Une commission de 10.80 % est reversée à l'OT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention.

**- Office de tourisme intercommunal : convention pour modalités d'occupation d'un local communal :**

Mme le Maire expose que à la suite de la scission de la communauté de communes il convient de passer une convention avec le nouvel office de tourisme (OT) pour l'occupation du local communal. Celle-ci sera accordé à titre gratuit, mais les diverses charges seront refacturées à l'OT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention.

**- Décision modificative budget communal :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la modification budgétaire suivante au budget communal :

10 226 Remb. Taxe aménagement + 3 000 €

10 226 Taxe aménagement perçue + 3 000 €

**- Indemnité de gardiennage de l'église - revalorisation:**

Vu la possible revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'église, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le versement de l'indemnité à hauteur de 380.00 € / an pour un gardien résidant dans la commune.

**- Syndicat départemental d'Electricité (SDEV): compétence éclairage public:**

M. Patrick KESSLER, premier adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur le transfert de la compétence optionnelle "éclairage public" au SDEV pour les années 2023, 2024, 2025 ET 2026

M. Patrick BROLIS indique que l'adhésion coûte cher, et que lors d'un précédent mandat, une étude avait d'ailleurs été menée. Celle-ci avait démontré que ce n'était pas intéressant financièrement pour Ventron.

Mme le Maire donne la parole à chaque membres de l'assemblée pour recueillir leur avis. Il est unanimement demandé des précisions sur les coûts et les bénéfices pour la commune, engendrés par ce transfert de compétence.

Vu le manque d'information, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas transférer la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026.

**- Vente de menus produits forestiers: tarif et conditions**

Ce point concerne les produits hors forêt communale.

Mme le Maire indique que des demandes de coupes de bois par les habitants sont parfois déposées en mairie. Elles concernent de l'entretien sur des parcelles communales hors forêt.

M. Cédric BRYLKA explique que la commune va bientôt soumettre de nouvelles parcelles de forêt au régime de l'ONF.

Il indique qu'il est dangereux pour la commune de prendre la responsabilité d'accorder des coupes de bois sans vérifier que les preneurs aient une formation « tronçonneuse ». Il propose de ne rien faire sur ce point puisque ces demandes sont très ponctuelles et relèvent simplement de l'entretien de parcelle.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas voter de tarifs ni de conditions pour la vente de menus produits forestiers hors forêt.

**- Subvention aux Loisirs Vétérnats (participation aux frais de direction de l'école de musique):**

Suite à la scission, la compétence « aide aux formations musicales » a été conservée par la Communauté de communes, et concernera les 6 harmonies du territoire de la nouvelle comcom qui leur attribue une subvention d'environ 4000 € chacune.

Mme le Maire rappelle que la commune a beaucoup de chance d'avoir une belle harmonie musicale qui rayonne au-delà de Ventron. Pour sauvegarder durablement la qualité de la musique de Ventron, il est proposé au conseil municipal de maintenir le montant de subvention à 4 450 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à verser la subvention de 4 450€ aux Loisirs Vétérnats.

**- Convention de location de terrain communal pour jardin potager:**

Par courrier du 22 Mars 2022, une résidente aux HLM du Planois de la Chapelle à Ventron, demande à louer à la Commune de Ventron une partie (environ 50 m<sup>2</sup>) de la parcelle communale AB 426 pour y cultiver un jardin potager.

La commission foncier urbanisme a émis un avis favorable en date du 14 avril 2022.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal de Ventron, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'établir un bail de location de 9 ans pour environ 50 m<sup>2</sup> de la parcelle communale AB 426 pour y établir un jardin potager moyennant une redevance annuelle de quinze euros révisable annuellement selon les indices de référence.

**- Portail SPL-X-DEMAT: répartition du capital social et pouvoir au Maire de voter la résolution correspondante:**

depuis le 1er semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 7 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires d'en sortir et un à revendre son action avant sa fusion avec une structure déjà membre. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social comme suit:

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes: 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne: 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne: 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle: 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse: 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges: 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes: 3 080 actions soit 23,99 % du capital social.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et autorise le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

**- - Questions diverses:**

a) **commission urbanisme:** M. KESSLER donne lecture du compte-rendu de la réunion du 14 avril 2022.

- **demande d'acquisition parcelle AM220.** Cette parcelle fait l'objet d'une zone de retournement pour le chasse-neige. Un chemin permet également un accès sur des terrains communaux. Du fait de ces deux points, la commission n'est pas favorable à la vente.

M. KESSLER précise que cette décision a pour but de ne pas fermer l'accès au terrain.

Mme le maire donne la parole à M. François JEANDEL qui est dans le public, il explique que l'intéressé a déjà visité d'autres terrains communaux, mais à chaque fois rien n'a pu aboutir. Cette parcelle AM 220 a un réel intérêt et il convient de savoir rapidement si l'acquisition est possible ou non.

M. BRYLKA propose le déplacement de la zone du chasse-neige, ce qui laisserait la place pour deux parcelles. Il convient de vérifier sur site cette possibilité.

**- demande acquisition parcelle AK 120**

La parcelle fait l'objet d'une servitude concernant des tuyaux d'assainissement. A ce titre, la commission n'est pas favorable à la vente du terrain.

Il convient de vérifier la situation exacte des conduites.

**- demande de construction de garage sur terrain communal parcelle AL245 :**

Cette parcelle est traversée par deux tuyaux d'assainissement. La commission n'est pas favorable à la vente ou à la location de cette parcelle.

**- demande échange de terrain parcelle AH0036-0037 et AH 0083**

Location possible ou vente de la parcelle AH0037 en tant que terrain constructible avec bâtiment existant et une partie de la parcelle AH0036 pour faire une ligne droite dans le prolongement de la parcelle AH0085.

La vente serait préférable. Il convient d'étudier cette possibilité.

Au vue du manque de certains éléments, Mme le Maire propose de programmer une seconde commission urbanisme le samedi 18 juin prochain à 9 heures, afin d'évoquer ces différents points et donner des réponses définitives.

**b) commission vie scolaire du 10/05/2022:** Mme Amélie ABEL expose le problème des mercredis récréatifs qui accueillent trop peu d'enfants. Depuis septembre 2021, 50% des mercredis ont été fermés pour cette raison. La commission propose de fermer le mercredi matin, sachant que si des besoins plus grands se faisaient sentir, il serait possible d'ouvrir à nouveau. Le conseil municipal ne délibère pas mais en prend acte.

**- transports scolaires:** à la rentrée prochaine le transporteur assurera la tournée complète. Il n'y aura qu'en période de fortes neiges que les parents situés "dans les écarts" devront accompagner leur enfant jusqu'au point de montée en bordure de la départementale.

Les agents communaux n'effectueront plus de tournées.

**- parcours de santé:** la commission est dans l'attente d'un rdv avec la communauté de communes pour le passage à proximité de la rivière.

Une demande de subvention a été déposée pour ce projet, ainsi qu'une demande de subvention pour la haie.

**C) commission vie du village:** M. Charly JEANDEL explique que la commission s'est réunie le 3 mai dernier. Le terrain qui servait à l'association de mini-voitures va être nettoyé il est possible de le faire avec les chantiers d'insertion.

Mme le Maire, explique qu'une convention pourra être établie avec la Communauté de communes.

- **zones non-fumeurs:** l'association "la ligue contre le cancer" propose aux communes de mettre en place ces zones (panneaux). la commission proposera le terrain de jeux et l'abond des écoles, et éventuellement le terrain mini-voitures. M. Jeandel demandera à l'association les modalités et la prise en compte financière ou non des panneaux signalétiques.

- **terrain de mini-golf:** le service technique a supprimé des poteaux inutiles, des bacs à fleurs et arbres cassés et a évacué des déchets végétaux.

La commission propose un état des lieux du matériel existant et d'acquiescer si besoin du nouveau matériel. Après réfection du terrain, une convention pourra de nouveau être mise en place (après validation du conseil).

- **toboggan:** la demande de subvention auprès de la Région a été transmise.

- **Divers:** des poubelles de rue ont été commandées, des agrès de fitness seront déplacés, une réunion est à venir avec les services Gemapi de la comcom concernant un projet d'aménagement des berges qui n'a pas eu de suite (datant de 2017?).

- **Halle:** Decobois va faire un devis. Maisons Mougins, entreprise Glé et entreprise Ph POIROT seront sollicitées.

Mme le Maire remercie les élus pour leur travail, elle informe l'assemblée des différentes invitations et courriers recus.

d) **Le conseil départemental des vosges** met en place une prime au regroupement forestier (information auprès de leurs services au 03.29.29.89.87).

e) **la pétanque véternate** organise ses 60 ans le 11/06 prochain.

f) **la fête des mères** a lieu le 28/05/2022 à 17h00 à la salle des fêtes.

g) **problème du point verre** au Petit Chéty qui déborde. Une convention de nettoyage avec la comcom pourrait être signée. Pas d'information pour l'instant.

g) **M. BRYLKA** explique qu'il souhaite créer une association pour le ramassage de myrtilles qui serait liée à la commune par convention et sur les secteurs définis. Les membres véternats seraient alors autorisés à utiliser la rifle, moyennement adhésion à l'association.

Mme le Maire souligne que à ce jour un arrêté préfectoral est en vigueur, elle précise que le sujet est sensible, il doit être étudié et approfondi pour éviter tout conflit d'intérêt. Une réunion sera planifiée avec le Parc de Ballons.

**La séance est levée à 20h53 - le conseil municipal s'est ensuite réuni en commission.**

A Ventron, le 25/05/2022

Le Maire,  
B. VANSON



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Vanson".

